



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

BOUCHES-DU-RHÔNE

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°13-2019-280

PUBLIÉ LE 25 NOVEMBRE 2019

Sommaire

Préfecture des Bouches-du-Rhone

13-2019-11-25-001 - Arrêté portant délégation de signature à Monsieur Stanislas VARENNES, Conseiller d'Administration de l'Intérieur et de l'Outre-Mer, Directeur du Service de la Coordination Interministérielle et de l'Appui Territorial (4 pages)

Page 3

Préfecture des Bouches-du-Rhone

13-2019-11-25-001

Arrêté portant délégation de signature
à Monsieur Stanislas VARENNES,
Conseiller d'Administration de l'Intérieur et de
l'Outre-Mer,
Directeur du Service de la Coordination Interministérielle
et de l'Appui Territorial



PREFET DES BOUCHES-DU-RHONE

PREFECTURE
SERVICE DE LA COORDINATION INTERMINISTERIELLE
ET DE L'APPUI TERRITORIAL
Pôle Coordination Administrative
RAA n°

Arrêté portant délégation de signature
à **Monsieur Stanislas VARENNES**,
Conseiller d'Administration de l'Intérieur et de l'Outre-Mer,
Directeur du Service de la Coordination Interministérielle et de l'Appui Territorial

Le Préfet
de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur
Préfet de la zone de défense et de sécurité Sud
Préfet des Bouches-du-Rhône

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et les départements ;

Vu le décret du Président de la République du 22 novembre 2017 portant nomination de Monsieur **Pierre DARTOUT**, en qualité de Préfet de la région Provence-Alpes-Côte-d'Azur, Préfet de la Zone de Défense et de Sécurité Sud, Préfet des Bouches-du-Rhône ;

Vu l'arrêté ministériel n°16/1580/A portant nomination et détachement de Monsieur **Stanislas VARENNES**, attaché principal d'administration de l'Etat, dans un emploi fonctionnel de Conseiller d'Administration de l'Intérieur et de l'Outre-Mer ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 13-2017-11-30-002 du 30 novembre 2017 portant organisation des directions, services et bureaux de la préfecture des Bouches-du-Rhône ;

Sur proposition de la Secrétaire Générale de la préfecture des Bouches-du-Rhône,

A R R E T E

Article 1

Délégation de signature est donnée à Monsieur **Stanislas VARENNES**, Conseiller d'Administration de l'Intérieur et de l'Outre-Mer, Directeur du Service de la Coordination Interministérielle et de l'Appui Territorial, pour les actes ci-après énumérés :

- les correspondances ne comportant ni décisions, ni instructions générales,
- les attestations et récépissés, avis et certificats,
- l'octroi des congés annuels et RTT du personnel relevant de son autorité,
- les pièces comptables d'un montant inférieur ou égal à 5 000 € se rapportant à la direction (contrats, bons de commande...).

Article 2

Délégation de signature est donnée à Madame **Nicole ARSANTO**, attachée, responsable du « Pôle coordination administrative », en ce qui concerne les documents et décisions se rapportant à ce pôle énumérés ci-après :

- les correspondances ne comportant ni décisions, ni instructions générales,
- les attestations et récépissés, avis et certificats,
- l'octroi des congés annuels et RTT du personnel relevant de son autorité,
- les pièces comptables d'un montant inférieur ou égal à 5 000 € (bons de commandes).

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame **Nicole ARSANTO**, la délégation qui lui est consentie sera exercée par Madame **Mireille JULIEN**, secrétaire administrative de classe normale, collaboratrice de la responsable du pôle .

Article 3

Délégation de signature est donnée à Madame **Chantal GIOVANOLLA**, attachée, responsable du « Pôle coordination et animation transversale », en ce qui concerne les documents et décisions se rapportant à ce pôle énumérés ci-après :

- les correspondances ne comportant ni décisions, ni instructions générales,
- les attestations et récépissés, avis et certificats,
- l'octroi des congés annuels et RTT du personnel relevant de son autorité,
- les pièces comptables d'un montant inférieur ou égal à 5 000 € (bons de commandes).

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame **Chantal GIOVANOLLA**, la délégation qui lui est consentie sera exercée par Madame **Aurélié FLORES CREGUT**, secrétaire administrative de classe normale.

Article 4

Délégation de signature est donnée à Monsieur **Aurélien LECINA**, attaché, chargé de mission « Projet métropolitain et politiques partenariales », en ce qui concerne les documents et décisions se rapportant à la mission énumérés ci-après :

- les correspondances ne comportant ni décisions, ni instructions générales,
- les attestations et récépissés, avis et certificats,
- l'octroi des congés annuels et RTT du personnel relevant de son autorité.

La délégation concerne notamment les actes relevant de la gestion des subventions de l'État relevant des BOP 112 (Fonds National d'Aménagement du Territoire) et 119 (Fonds de Soutien à l'Investissement Local, Dotation d'Equilibre des Territoires Ruraux, réserve parlementaire), pour lesquelles la fonction de RUO est assurée (responsable d'unité opérationnelle).

Délégation de signature est également donnée à Madame **Najiba SERNA**, attachée, adjointe au chargé de mission, à l'effet de signer les mêmes actes.

Article 5

Délégation de signature est donnée à Madame **Isabelle PANDOLFI**, attachée, chargée de mission « Economie et emploi », en ce qui concerne les documents et décisions se rapportant à la mission énumérés ci-après :

- les correspondances ne comportant ni décisions, ni instructions générales,
- les attestations et récépissés, avis et certificats,
- l'octroi des congés annuels et RTT du personnel relevant de son autorité.

Article 6

Délégation de signature est donnée à Madame **Antoinette MAZZEO**, attachée, chargée de mission « Santé, culture et services publics », en ce qui concerne les documents et décisions se rapportant à la mission énumérés ci-après :

- les correspondances ne comportant ni décisions, ni instructions générales,
- les attestations et récépissés, avis et certificats.

Article 7

Délégation de signature est donnée à Madame **Rose LABELLE**, attachée, chargée de mission « Ingénierie et accompagnement des projets », en ce qui concerne les documents et décisions se rapportant à la mission énumérés ci-après :

- les correspondances ne comportant ni décisions, ni instructions générales,
- les attestations et récépissés, avis et certificats.

Article 8

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur **Stanislas VARENNES**, la délégation qui lui est accordée sera exercée par :

- Madame **Isabelle PANDOLFI**, attachée, chargée de mission « Economie et emploi »,
- Madame **Antoinette MAZZEO**, attachée, chargée de mission « Santé, culture et services publics»,
- Monsieur **Aurélien LECINA**, attaché, chargé de mission « Projet métropolitain et politiques partenariales »,
- Madame **Najiba SERNA**, attachée, adjointe au chargé de mission « Projet métropolitain et politiques partenariales »,
- Madame **Chantal GIOVANOLLA**, attachée, responsable du « Pôle coordination et animation transversale»
- Madame **Rose LABEILLE**, attachée, chargée de mission « Ingénierie et accompagnement des projets »,
- Madame **Nicole ARSANTO**, attachée, responsable du « Pôle coordination administrative ».

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame **Isabelle PANDOLFI**, Madame **Antoinette MAZZEO** ou Madame **Rose LABEILLE**, la délégation qui leur est consentie pour les attributions de leur mission sera exercée par l'une des personnes mentionnées au présent article.

Article 9

L'arrêté numéro 13-2017-PREF9 du 11 décembre 2017 est abrogé.

Article 10

La Secrétaire Générale de la préfecture des Bouches-du-Rhône est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs de la préfecture des Bouches-du- Rhône.

Fait à Marseille, le 25 novembre 2019

Le Préfet

signé

Pierre DARTOUT